

Prise en charge des publics vulnérables sans abri dans le cadre des « vagues de chaleur »

1 – Activation du plan Orsec sur décision préfectorale

En application de l'instruction interministérielle du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine, les modalités opérationnelles suivantes seront mises en œuvre dans le cadre fixé par la DDETS faisant suite à l'activation des niveaux de vigilance par la Préfecture (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) :

Niveau Jaune (« pic de chaleur / épisode persistant de chaleur ») :

- Diffusion à grande échelle des mesures de prévention contre la chaleur (ex : cartographie des bornes-fontaines : <http://www.siao35.fr/medias/files/carte-bornes-fontaines-rennes-2021.pdf> ; affiche : <http://www.siao35.fr/medias/files/affiche-canicule.jpg>)
- Vigilance des maraudes et distribution à la demande de bouteilles d'eau

Niveau Orange (« canicule ») :

- Extension horaires des accueils de nuit et des accueils de jour
- Elargissement des horaires de maraudes et mobilisation quotidienne des maraudes
- Suspension du fonctionnement « en rotation » des dispositifs HU (structures/hôtels)
- Augmentation des mises à l'abri par l'Etat des ménages les plus vulnérables

Niveau Rouge (« canicule extrême ») : Modalités du niveau orange +

- Augmentation supplémentaire des mises à l'abri par l'Etat des ménages les plus vulnérables

2 – Particularités estivales

Les dispositifs dits de « prestation » pour les personnes sans-abri sont recensés sur les cartographies rennaise et vitréenne du SIAO (+ voir N°4 ci-dessous) et, compte tenu des congés, font l'objet d'ajustements temporaires :

- Fermeture de la CAO-Antenne SIAO de Rennes du 15 au 19 août + modifications horaires (cf. www.siao35.fr)
- Fermeture du restaurant social Leperdit du 30 juillet au 21 août inclus.

D'autres outils comme le guide solidaire de Rennes https://www.solidaren.bzh/wp-content/uploads/2020/02/21_77914-ProCom-Guide-Solidaire-2021-francais-web.pdf ou l'application Entourage <https://app.entourage.social/actions> sont des ressources complémentaires utiles.

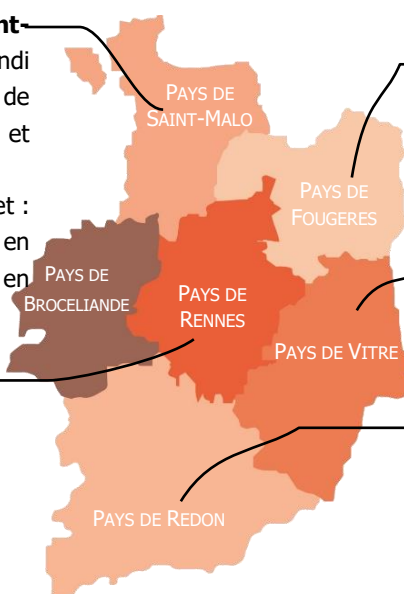
3 – Dispositifs professionnels de veille sociale complémentaires aux initiatives associatives, caritatives ou particulières




- **Antenne SIAO Pays de Saint-Malo** 22 av. J. Jaurès > du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (fermé Mardi et Jeudi après-midi)

- **Samu social AMIDS** en juillet : maraude 1 fois par semaine en soirée et 2 fois par semaine en matinée / Août à préciser

- **Antenne SIAO Rennes Métropole**, rue de la Barbotière > du lundi au vendredi (fermé le Mardi) de 9h30 à 12h (sans rendez-vous). Les après-midis sur rendez-vous.

- **Samu social professionnel** du lundi au vendredi de 8h à 16h, le week-end de 16h à 22h.

- **Antenne SIAO Pays de Fougères**, 49 av G. Pompidou > du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (sans rendez-vous). Les après-midis sur rendez-vous.

- **Samu social APE2A** : maraude tous les mardis soirs
- **Antenne SIAO Pays de Vitre**, Le Chalet, 10 Rue Val d'Izé > du lundi au vendredi de 9h à 12h.

- **Antenne SIAO Pays de Redon**, ADSAO, 7 Rue des Doves > du lundi au vendredi de 9h à 12h.


Concernant les places en hébergements d'urgence et en CHR, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du SIAO 35 (www.siao35.fr) pour y télécharger les cartographies.